

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Ain

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT PAUL DE VARAX**

SEANCE DU 20 AVRIL 2026

N°2026-04-03

Date de convocation : 15-04-2026

Date d'affichage : 15-04-2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt avril, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur CHAVET Clément, Maire

Nombre : 19

Conseillers en exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19

Pouvoirs : Mme Doriane DIOT pouvoir à Clément CHAVET, M. Johny TAYAR pouvoir à Charlène ROSERAT

ETAIENT PRESENTS : M. CHAVET Clément, maire

Mme DIOT Doriane

M. PISTRE Thierry

Mme DUPAYRAT Sophie

M. MANCINI Cédric

Mme DESBOS Blandine

M. CADOZ Grégoire

Mme CALLY Audrey

M. DESBOS Julien

Mme ESTEVE Justine

M. BERNARD Jérôme

M. FRUCTUS Caroline

M. RUEZ Quentin

Mme FAURE Flavie

M. POTIN Fabien

Mme ABRAM-PASSOT Evelyne

M. TAYAR Johny

Mme ROSERAT Charlène

M. GILLET Bernard

Secrétaire de séance : Mme Blandine DESBOS et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

OBJET : garantie d'emprunt semcoda

Monsieur MANCINI Cédric, adjoint, informe le conseil municipal que la Semcoda s'inscrit dans un plan de rénovation thermique pour permettre aux locataires d'accéder à un meilleur confort de vie et une maîtrise des charges sur 4 logements collectifs situés au Vieux Jonc.

Avant de lancer les travaux, la SEMCODA demande un pré accord de garantie de principe pour la garantie d'emprunt de l'ordre de 124 000€ TTC soit une demande de garantie des collectivités pour un montant estimé à 93 000€ correspondant à 75% du montant global.

La commune de SAINT PAUL DE VARAX, sera sollicitée à hauteur de 50% soit environ **46 500€**.

Après avoir écouté l'exposé de Monsieur MANCINI Cédric, adjoint, Monsieur Clément CHAVET, maire demande de bien vouloir se prononcer sur cette demande de garantie d'emprunt.

Le conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Maire, Clément CHAVET

Acte rendu exécutoire après dépôt et publication en préfecture le :



Signé électroniquement par :
Clément CHAVET
Date de signature : 23/04/2026
Qualité : Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Ain

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT PAUL DE VARAX**

SEANCE DU 20 AVRIL 2026

N°2026-04-04

Date de convocation : 15-04-2026

Date d'affichage : 15-04-2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt avril, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur CHAVET Clément, Maire

Nombre : 19

Conseillers en exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19

Pouvoirs : Mme Doriane DIOT pouvoir à Clément CHAVET, M. Johny TAYAR pouvoir à Charlène ROSERAT

ETAIENT PRESENTS : M. CHAVET Clément, maire

~~Mme DIOT Doriane~~

Mme. FRUCTUS Caroline

M. MANCINI Cédric

M. POTIN Fabien

Mme CALLY Audrey

Mme ROSERAT Charlène

M. BERNARD Jérôme

Mme DUPAYRAT Sophie

Mme FAURE Flavie

M. CADOZ Grégoire

Mme ESTEVE Justine

~~M. TAYAR Johny~~

M. PISTRE Thierry

M. RUEZ Quentin

Mme DESBOS Blandine

Mme ABRAM-PASSOT Evelyne

M. DESBOS Julien

M. GILLET Bernard

Secrétaire de séance : Mme Blandine DESBOS et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

OBJET : Décision modificative n 1- budget principal

Monsieur le maire explique que l'éclairage route des Etangs et l'extension RD 17 à hauteur du cimetière n'ont pas été prévus dans le budget primitif 2026 en section de fonctionnement au chapitre 65.

Il indique le plan de financement de chaque projet comme suit :

- RD 17 à la hauteur du cimetière : 6 900€ TTC dépense prévisionnelle restant à la charge de la commune 4 670.12€
- Route de Etangs : 16 300€ TTC dépense prévisionnelle restant à la charge de la commune 7 035.75€
- Soit un total de 11 705.87€ arrondi à 11 800.00€

Il convient aussi de réajuster les recettes de la fiscalité, et de réajuster le compte 6419 comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Chapitre 65 Compte 65568 : + 11 800€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Compte 6419 : + 1 800€

Compte 73111 : + 7 000€

Compte 74111 : + 3 000€

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ce transfert de crédit.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Le Maire, Clément CHAVET



Acte rendu exécutoire après dépôt et publication en préfecture le :

Budget : PRINCIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : DECISION MODIFICATIVE Exercice 2026

DM N 1 TRAVAUX ECLAIRAGE

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Autres contributions				65568		11 800,00
Fonctionnement dépenses						11 800,00
	Solde		11 800,00			
Remboursements sur rémunérations				6419		1 800,00
Impôts directs locaux				73111		7 000,00
Dotation forfaitaire des communes				74111		3 000,00
Fonctionnement recettes						11 800,00
	Solde		11 800,00			

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Ain

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT PAUL DE VARAX**

SEANCE DU 20 AVRIL 2026

N°2026-04-05

Date de convocation : 15-04-2026

Date d'affichage : 15-04-2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt avril, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur CHAVET Clément, Maire

Nombre : 19

Conseillers en exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19

Pouvoirs : Mme Doriane DIOT pouvoir à Clément CHAVET, M. Johny TAYAR pouvoir à Charlène ROSERAT

ETAIENT PRESENTS : M. CHAVET Clément, maire

~~Mme DIOT Doriane~~

Mme. FRUCTUS Caroline

M. MANCINI Cédric

M. POTIN Fabien

Mme CALLY Audrey

Mme ROSERAT Charlène

M. BERNARD Jérôme

Mme DUPAYRAT Sophie

Mme FAURE Flavie

M. CADOZ Grégoire

Mme ESTEVE Justine

~~M. TAYAR Johny~~

M. PISTRE Thierry

M. RUEZ Quentin

Mme DESBOS Blandine

Mme ABRAM-PASSOT Evelyne

M. DESBOS Julien

M. GILLET Bernard

Secrétaire de séance : Mme Blandine DESBOS et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

OBJET : vote des indemnités des conseillers municipaux délégués

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants, Monsieur le maire rappelle que les indemnités de fonction des élus sont fixées la CGCT, et calculées sur la base de l'indice brut terminal, soit depuis le 1/01/2026 IB 1027/IM 835 et rappelle la délibération du 31 mars 2026 se reportant au vote des indemnités du maire et des adjoints, votées comme suit :

- Indemnités BRUT votées pour le maire : 1 810.68€ et pour les 5 adjoints : 575.47€

Informe que cinq délégations ont été octroyées à cinq conseillers municipaux à la date du 17 avril 2026 et demande au conseil municipal de voter l'attribution de ces indemnités dans le respect du montant de l'enveloppe, à ne pas dépasser, soit la somme de 6 683.71€

Etant entendu que des crédits sont inscrits au budget municipal,

Considérant que la commune compte une population de 1 655 habitants ,

- **De fixer l'indemnité aux 5 conseillers municipaux délégués comme suit : 2.63% de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit un montant mensuel FIXE de 108.11€ brut pour la durée du mandat.**
- l'attribution des indemnités pour les deux conseillers municipaux délégués, prendra effet au **17/04/2026**, date des attributions des délégations.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Maire, Clément CHAVET



Signé électroniquement par :
Clément CHAVET
Date de signature : 23/04/2026
Qualité : Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt et publication en préfecture le :

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Ain

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT PAUL DE VARAX**

SEANCE DU 20 AVRIL 2026

N°2026-04-07

Date de convocation : 15-04-2026

Date d'affichage : 15-04-2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt avril, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur CHAVET Clément, Maire

Nombre : 19

Conseillers en exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19

Pouvoirs : Mme Doriane DIOT pouvoir à Clément CHAVET, M. Johny TAYAR pouvoir à Charlène ROSERAT

ETAIENT PRESENTS : M. CHAVET Clément, maire

Mme DIOT Doriane

M. PISTRE Thierry

Mme DUPAYRAT Sophie

M. MANCINI Cédric

Mme DESBOS Blandine

M. CADOZ Grégoire

Mme CALLY Audrey

M. DESBOS Julien

Mme ESTEVE Justine

M. BERNARD Jérôme

M. FRUCTUS Caroline

M. RUEZ Quentin

Mme FAURE Flavie

M. POTIN Fabien

Mme ABRAM-PASSOT Evelyne

M. TAYAR Johny

Mme ROSERAT Charlène

M. GILLET Bernard

Secrétaire de séance : Mme Blandine DESBOS et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

OBJET : garantie d'emprunt Logidia

Monsieur MANCINI Cédric, adjoint demande d'annuler les délibérations 2025-11-07 du 3 novembre et celle n°2025-12-04 du 15 décembre 2025 concernant le refus de prendre la garantie de l'emprunt Logidia et informe que cette demande relève d'un soutien aux bailleurs afin de faciliter le droit d'accès aux logements sociaux dans le cadre de la réalisation des 12 logements collectifs situés au lotissement « les sarcelles » et que ce dispositif est sans impact sur les finances de la commune.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur MANCINI Cédric, adjoint, l'assemblée délibérante de la Commune de SAINT PAUL DE VARAX, accorde sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 196 148.00€ souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n°177395 constitué de 4 Lignes du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 598 074.00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le conseil municipal s'engage à l'unanimité et pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Le Maire, Clément CHAVET



Acte rendu exécutoire après dépôt et publication en préfecture le :

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Ain

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT PAUL DE VARAX**

SEANCE DU 20 AVRIL 2026**N°2026-04-08**

Date de convocation : 15-04-2026

Date d'affichage : 15-04-2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt avril, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur CHAVET Clément, Maire

Nombre : 19

Conseillers en exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19

Pouvoirs : Mme Doriane DIOT pouvoir à Clément CHAVET, M. Johny TAYAR pouvoir à Charlène ROSERAT

ETAIENT PRESENTS : M. CHAVET Clément, maire~~Mme DIOT Doriane~~

M. PISTRE Thierry

Mme DUPAYRAT Sophie

M. MANCINI Cédric

Mme DESBOS Blandine

M. CADOZ Grégoire

Mme CALLY Audrey

M. DESBOS Julien

Mme ESTEVE Justine

M. BERNARD Jérôme

M. FRUCTUS Caroline

M. RUEZ Quentin

Mme FAURE Flavie

M. POTIN Fabien

Mme ABRAM-PASSOT Evelyne

~~M. TAYAR Johny~~

Mme ROSERAT Charlène

M. GILLET Bernard

Secrétaire de séance : Mme Blandine DESBOS et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

**OBJET : COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS – en complément
de la délibération du 31 mars 2026**

Monsieur le Maire indique qu'une personne extérieure de la commune s'est portée volontaire pour intégrer le groupe du CCAS et afin de respecter le même nombre de représentants élus et de représentants nommés extérieurs, il convient de procéder au vote d'un élu au secret de liste en application des articles R123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles.

Le maire a constaté qu'une seule liste de 1 candidat a été déposée.

1 M. Thierry PISTRE

Le conseil municipal procède au vote à bulletin secret

A été élu avec 19 voix POUR : M. Thierry PISTRE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Maire, Clément CHAVET



Signé électroniquement par :
Clément CHAVET
Date de signature : 23/04/2026
Qualité : Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt et publication en préfecture le :